

SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE

DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

X^e VOLUME

n^o 15



MARS

1884

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville, 11

CONVOICATIONS

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à trois heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.
M. Cossin, secrétaire.
M. Reusse, conservateur du matériel.

BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.
MM. Thirion, Minguet et Brochon, vice-présidents.
M. Bruiet, secrétaire-général.
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.
MM. Jassemmin et Macret, secrétaires.
M. Drivière, trésorier.
M. Daguet, trésorier-adjoint.
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.
M. Colas, conservateur du matériel.

Jardinier-professeur : M. Dubarle.

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Watry. — M^{me} Corbin. — M. de Watry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thié-nard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Félix Dupuis. — Fossiez. — Guinand. — Minard. — Salot. — Noché. — Lozet. — Bougeon-nier. — Palfroy. — Delmont. — Tirlet.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Rodian (Louis).
Trésorier : M. Huss. — Délégué : M. Pichon.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE de Senlis.

SEPTEMBRE 1883				OCTOBRE 1883			
DATES	EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE		DATES	EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE	
		MINIMUM	MAXIMUM			MINIMUM	MAXIMUM
1	en mill.	13°	25°	1	en mill.	8°	18°
2	»	11.6	26.	2	10.	8.75	18.5
3	»	9.4	20.5	3	7.25	6.4	15.
4	2.25	8.6	15.5	4	11.50	5.6	15.5
5	9.75	7.8	15.	5	14.25	6.8	17.5
6	21.25	7.8	15.	6	5.	8.	15.
7	0.75	7.	17.	7	»	3.2	17.
8	»	7.8	18.	8	»	2.	22.
9	»	8.6	19.	9	»	4.2	20.5
10	»	6.8	19.5	10	»	2.	21.
11	10.00	7.4	20.5	11	»	4.	20.
12	9.25	10.2	22.	12	»	4.8	20.
13	»	6.8	21.5	13	»	3.8	21.
14	»	8.8	21.	14	»	4.8	20.
15	»	6.	22.5	15	1.75	5.	20.
16	»	6.4	26.	16	4.50	4.5	18.
17	»	7.2	28.	17	15.75	5.	19.
18	»	5.6	26.	18	10.50	5.8	18.
19	»	6.4	24.	19	8.25	4.	17.
20	»	7.8	25.	20	7.75	4.8	16.
21	1.75	9.8	22.	21	15.75	1.4	14.
22	15.25	12.	16.	22	4.25	0.4	14.
23	3.50	10.	18.	23	0.50	1.2	12.5
24	4.75	8.	17.	24	0.75	2.	13.5
25	18.50	9.	17.5	25	2.75	5.6	15.
26	10.75	10.	20.	26	2.00	7.2	15.
27	8.50	10.5	19.5	27	1.25	3.	15.
28	10.50	8.	19.	28	»	0.4	16.
29	8.75	7.8	20.	29	»	0.2	12.
30	9.25	6.8	18.5	30	»	0.	10.
				31	»	3.0	10.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE

de Senlis.

NOVEMBRE 1883				DÉCEMBRE 1883			
DATES	EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE		DATES	EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE	
		MINIMUM	MAXIMUM			MINIMUM	MAXIMUM
1	en mill.	0°2	9°	1	en mill.	0°6	8°
2	»	0.	8.	2	3.25	0.9	10.
3	»	3.	8.	3	0.25	0.8	10.
4	»	3.2	9.	4	3.75	0.4	9.
5	6.00	4.	9.	5	2.50	0.2	8.
6	4.75	5.	10.	6	»	1.	10.
7	3.25	6.	14.	7	0.25	4.6	6.
8	4.00	4.	12.	8	»	7.9	7.
9	2.25	1.2	13.	9	»	2.	5.
10	»	0.2	15.5	10	»	2.2	7.
11	24.00	2.2	16.	11	8.00	0.2	8.
12	14.00	1.2	14.	12	2.00	3.4	9.
13	»	5.2	10.5	13	0.25	4.6	12.
14	»	3.	12.	14	»	9.	12.
15	2.00	1.	14.	15	2.25	5.	8.5
16	»	2.	10.5	16	0.75	2.	10.5
17	1.00	2.4	10.	17	0.25	4.2	8.
18	»	0.	12.	18	»	2.4	7.
19	4.25	3.	14.	19	3.	4.6	7.5
20	0.75	4.2	12.	20	»	0.	9.5
21	6.50	5.6	14.5	21	0.25	3.	8.
22	3.25	5.4	15.	22	»	2.8	10.
23	5.00	4.8	12.	23	»	1.	9.
24	2.50	3.6	8.5	24	0.25	4.2	8.
25	2.00	4.4	11.5	25	»	4.2	9.
26	14.00	1.2	13.	26	»	2.4	8.
27	3.00	1.2	13.	27	0.50	3.8	8.
28	»	0.2	14.	28	0.25	5.	8.
29	0.25	1.2	7.	29	»	3.	6.
30	»	0.4	5.	30	»	1.	5.
				34	»	2.8	7.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 MARS 1884. — PRÉSIDENTE DE M. BROCHON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Quatre nouveaux membres sont admis et deux sont présentés.

M. GUINAND dépose sur le Bureau :

3 Cinéraires, 1 Cyclamen et 2 pots de Violes de Parme. —
Mention très honorable.

La correspondance se compose de :

1° Une lettre de faire part de la mort de M. Broquet, président de la Société d'horticulture de Tournai. — Une carte du Bureau a été adressée à cette Société.

2° Une lettre de M. Ch. Baltet, accompagnant l'envoi de 25 greffons de pommiers et offrant d'envoyer ceux que la Société pourrait désirer pour le jardin. — Remerciements.

3° La réponse du fabricant de tentes demandant une augmentation de 500 fr. pour modifier le plan primitif. — Après des explications données par divers membres, M. le Secrétaire-Général est autorisé à traiter au mieux des intérêts de la Société, mais sans dépasser le chiffre primitivement adopté.

Bien que les 100 obligations à 25 francs soient souscrites, l'Assemblée décide que ceux qui en désirent peuvent adresser leurs demandes jusqu'à la réunion générale d'avril ; les souscriptions de 10 seront alors réduites, de manière à permettre à un plus grand nombre de membres de participer à cet acte d'administration.

4° Les programmes suivants des Expositions :

A Epernay, du 7 au 16 juin 1884.

A Bar-sur-Aube, du 17 au 19 mai 1874.

A Versailles, du 1^{er} au 3 juin 1884.

A Vevey (Suisse), du 25 au 30 septembre 1884.

5° Les deux procès-verbaux ci-dessous :

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1883. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

Par M. Emmanuel BARBIER : 25 variétés de Fruits. — *Mention très honorable.*

55 variétés de Légumes. — *Mention très honorable.*

14 variétés de Plantes de serre chaude. — *Mention très honorable.*

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1884. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

1° Par M. BARBIER (Emmanuel) : 13 variétés de Cinéraires et 33 d'Anémones. — *Mention très honorable.*

2° Par M. DUBRAY, de Vémars : 32 variétés de Légumes. *Mention honorable.*

Par le même : Un Deutsia et un Libonia. — *Mention simple.*

Résumé des points obtenus pour apports aux séances en 1883.

M. BARBIER (Emmanuel), pour Légumes.....	22
id. pour Fleurs.....	21
id. pour Fruits.....	4
M. DUBRAY (Isidore), pour Légumes.....	12
id. pour Fleurs.....	15

M. le Président communique la décision prise par l'Assemblée générale, relative à l'acquisition d'une tente et déclare souscrire pour six obligations.

6° Une brochure de M. Chavée-Leroy sur le Phylloxera et sur la formation des végétaux.

7° Le prospectus de M. Desfeux, 40, rue Mesley, à Paris, sur les toitures en carton-cuir, préservatif contre la gelée.

8° Le prix-courant de la maison Forgeot et C^{ie}, grainiers, 8, quai de la Mégisserie, à Paris.

Le Secrétaire-Général communique les extraits suivants des Bulletins correspondants :

L'arrêté ministériel relatif aux primes d'honneur de l'horticulture dans les concours généraux.

Le procédé de M. Sage pour obtenir des vignes en pots, pour desserts.

L'avis d'une récompense accordée au Congrès pomologique de Rennes, en novembre 1883, pour l'obtention de pommiers à cidre par boutures, ainsi conçu :

« M. Bazire, pépiniériste à Mardilly (Orne), exposait des jeunes pommiers obtenus de boutures. Il se fait fort de réussir toutes les variétés de pommiers à cidre par le bouturage ; il dit n'avoir pour cela aucune méthode particulière ; il opère comme pour le bouturage ordinaire, en choisissant ses boutures à la fin de l'automne, sur du bois de l'année bien sain et bien aoûté ; il les enterre couchées horizontalement, au nord, d'un mur, en laissant seulement deux yeux à découvert et, au premier mouvement de la sève, au printemps, il plante ses boutures. Il avait là des arbres d'une dizaine de variétés de tous les âges, d'une vigueur remarquable et qui certainement ont été tous obtenus de boutures, ce qui était facile à reconnaître à la disposition des racines et à la section du tronc. Du reste, ces arbres ont été examinées minutieusement par M. Rivière, professeur d'agriculture qui, dans une Conférence au Congrès, a déclaré être étonné de ce résultat. M. Bazire m'a gracieusement offert toutes les variétés que je pourrais désirer de sa culture, en arbres bouturés. Le Jury lui a accordé une médaille d'argent. »

Les membres présents paraissent incrédules, cependant plusieurs se proposent de tenter cette intéressante expérience, soit telle qu'elle est mentionnée ci-dessus, soit par le procédé suivant, expérimenté par M. Delhomme, d'Autun.

« On établit au pied d'un mur exposé au midi une couche de mousse des bois de 25 à 30 centimètres d'épaisseur, qu'on arrose pour entretenir une humidité constante.

« Pour sujets de bouture, on choisit de préférence des rameaux munis d'un talon, c'est-à-dire qui portent à la base des nœuds et des yeux rapprochés les uns des autres.

« On enveloppe, sur une longueur de 5 à 6 centimètres, le pied du sujet d'une poupée compacte de mousse, comme on envelopperait le bout d'un doigt malade. On ligature avec un lien capable de résister à une humidité prolongée : un gros fil, un jonc solide, une écorce d'osier, un filament de feuille d'yucca. Cette poupée ne devra pas être trop épaisse, afin de permettre aux radicelles de la traverser; de la grosseur du pouce pour les sujets de taille ordinaire : vigne, rosiers, pyrèthes, fuchsia, etc.

« Le sujet ainsi préparé est placé dans la couche de mousse à 10 ou 15 centimètres de profondeur, en tassant légèrement; puis il est soumis de deux côtés à la pression d'une pierre plate de la grosseur d'un demi-gazon.

« Au bout de quelques jours on voit apparaître des radicelles. Lorsqu'on juge qu'elles sont suffisamment développées, on repique le sujet en pleine terre, *au grand soleil*, avec sa poupée et sans la délier. On enterre à dix centimètres environ et on arrose légèrement, afin d'entretenir une humidité chaude et constante. Les racines continuent à se développer et en cet état on peut impunément transplanter plusieurs fois le sujet en ayant soin de ne pas blesser les racines, qui du reste sont protégées par leur armure de mousse.

« Pour mettre en place définitivement, on laisse adhérer cette poupée protectrice, qui constitue en outre, on le comprend, un moyen précieux d'emballage pour faire voyager le sujet à toute distance.

« Au bout d'un certain temps, la couche de mousse cesse de fermenter et se refroidit, par suite d'un excès d'humidité. Il faut la renouveler avec de la mousse fraîche.

« M. Delhomme s'ingénie à appliquer son mode de bouture aux arbres fruitiers. Il espère réussir. Toutefois, jusqu'à ce jour, le temps lui a manqué pour constater des résultats péremptoires. » (Extrait du journal *l'Autunois*).

Le moyen de détruire les *vers de terre* par l'arrosage avec de l'eau teintée de farine de moutarde dans la proportion d'un quart de petite cuillerée pour un pinte d'eau.— M. Guinand déclare parfaitement réussir par l'arrosage avec du jus de tabac, étendu de dix fois autant d'eau.

L'annonce par le *Journal de vulgarisation de l'horticulture* de la mise au commerce par M. Dudouy, d'un nouveau Concombre, Le Maxixe, très productif et pouvant se semer en pleine terre, en mai. On le mange cru en hors-d'œuvre, ou conservé dans le vinaigre, ou cuit soit sauté à la maître d'hôtel, soit frit comme les salsifis.

L'envoi de Canton à la Société d'acclimatation d'une variété de Riz, pouvant se cultiver sous notre climat et en terre non irrigable.

Il est donné communication des décisions suivantes prises par le Conseil d'administration :

Le banquet, qui suit ordinairement l'Exposition, se fera le samedi, jour du travail des Jurés, afin que ces Messieurs puissent y assister.

Des demandes de Médailles seront adressées, comme d'habitude, aux personnes qui nous ont déjà donné tant de preuves de sympathie.

MM. Tirlet, Delmont, Guinand, Minard et Vinet, sont nommés membres de la Commission des Visites de Marché, qui se feront chaque mois, aux jours qu'ils jugeront convenables.

Une demande modification au règlement ayant été soumise au Conseil, a été ajournée, selon l'usage, à la séance de fin novembre.

La séance est levée à 4 h., après le tirage de la tombola.

Membres admis dans la séance du 2 mars 1884.

MM. GRIMBERT (Benoit), jardinier à Beurain, près Trumilly.
FOY (Simon), marchand de terre de bruyère, à Thiers.
DUDRUMET, jardinier à Bellefontaine.
BAIGNÉ (Edmond), garçon jardinier à Bellefontaine.

ARRÊTÉ

créant des primes d'honneur à la petite culture et à l'horticulture.

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu l'arrêté du 28 décembre 1880 réglant l'institution de la prime d'honneur, des prix cultureux et des prix de spécialités à décerner dans les concours agricoles régionaux de 1883 à 1890 inclusivement;

Considérant le développement qu'ont pris la petite culture, l'horticulture, l'arboriculture fruitière, la culture potagère et maraîchère et l'utilité de les admettre dans une plus grande proportion au bénéfice des encouragements accordés par l'Etat;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur de l'Agriculture,

Arrête :

Article premier. — Indépendamment des récompenses prévues par l'arrêté du 28 décembre 1880, seront accordés dans chacun des départements où se tiendront, chaque année, les concours agricoles régionaux, les prix et récompenses qui suivent :

1^o *Prime d'honneur de la petite culture.* — Cette prime d'honneur, consistant en un objet d'art de 200 francs et une somme de 4,000 francs, sera décernée au cultivateur du département, vigneron ou herbager, etc., qui exploitant comme propriétaire ou comme locataire, ou à partage de fruits, une surface maximum de 10 hectares avec ses bras ou ceux de

ses enfants ou d'autres membres de sa famille, aura présenté les cultures les plus propres à être offertes comme exemple et sera reconnu le plus méritant au point de vue de l'ordre, de l'économie et de la bonne tenue de sa petite exploitation;

2^o *Prime [d'honneur de l'horticulture.* — Cette prime d'honneur, consistant en un objet d'art de 200 francs et une somme de 4,000 francs, sera décernée au jardinier ou au pépiniériste qui, établi uniquement pour la vente des produits maraîchers ou de pépinière, aura présenté le jardin maraîcher ou la pépinière le mieux cultivé, le mieux tenu et du meilleur rapport.

Ces prix étant réservés aux horticulteurs, arboriculteurs et pépiniéristes de profession, ne seront pas admis à concourir pour cette récompense les amateurs, les jardiniers des particuliers et les propriétaires de parcs et de jardins d'agrément;

3^o *Prix pour les journaliers ruraux.* — Des prix d'une valeur totale de 4,000 francs avec 1 médaille d'or, 2 médailles d'argent grand module, 3 médailles d'argent et 4 médailles de bronze seront décernés aux journaliers agricoles, vignerons, sériciculteurs, draineurs, etc., qui auront été reconnus les plus méritants pour leur travail, leur conduite et pour l'ordre, l'économie et la bonne tenue de leur ménage;

4^o *Prix pour les serviteurs à gage.* — Dix prix d'une valeur totale de 4,000 francs avec 1 médaille d'or, 2 médailles d'argent grand module, 3 médailles d'argent et 4 médailles de bronze, seront décernés aux dix serviteurs à gages des deux sexes jugés les plus méritants pour la longueur de leurs services, leur capacité professionnelle et leur conduite.

Art. 2. — Pour prendre part à ces concours, les concurrents devront se faire inscrire à la mairie de leur commune, au plus tard le 1^{er} mars de l'année qui précède la tenue du concours régional dans le département.

Ils devront faire connaître par écrit leurs nom, prénoms, domicile et tous les renseignements et certificats propres à faire apprécier leurs droits aux récompenses mentionnées ci-dessus.

Les déclarations et les pièces annexées devront être déposées à la mairie de leur commune ou à la sous-préfecture, ou à la préfecture du département dans les délais fixés. Le préfet les envoie sans retard au ministre.

Art. 3. — Une commission spéciale, qui pourra se subdiviser en sections, sera chargée de donner ces récompenses. Elle sera nommée par le ministre et composée de membres choisis dans chacun des arrondissements du département où a lieu le concours.

Ce jury dresse la liste des récompenses et la remet, avec son rapport, au préfet, qui la transmet sans retard au ministre. Il statue sans appel.

Art. 4. — La proclamation des récompenses a lieu à la distribution solennelle des récompenses, avec celles du concours régional.

Art. 5. — Le conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura son effet à partir de l'année 1884.

Paris, le 31 décembre 1883.

J. MÉLINE.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Le Chou-Fleur géant d'automne, par M. DELAVILLE, aîné. — Notre chou-fleur géant présente tous les caractères des plus beaux choux *Brocoli-Mammowt*.

De plus, il donne des produits l'année même de son semis. Le pourtour de ses pommes peut atteindre de 0^m 90 à 1^m. Elles offrent l'aspect d'un blanc très pur. Des troncs énormes de grosseur et de développement les supportent et laissent émerger de grandes feuilles à nervures médianes d'une belle couleur argentée.

Ce géant des choux ne livre ses produits que graduellement, quel que soit l'âge des plants. Cette particularité, en

égards aux besoins des ménagères, doit être prise en sérieuse considération.

L'époque du semis peut être fixée de la fin de février à fin avril ou au commencement de mai. Le semis du courant d'octobre, en hivernant le plant sous verre, à froid, produit en juillet suivant. On le sème en pépinière sur un terreau de vieille couche, à l'air libre. C'est le moyen d'éviter les dégâts que cause souvent la puce de terre. On mettra autour du jeune plant un léger paillis qui aidera beaucoup à son développement.

On repique ensuite à une distance de 40 à 45 centimètres dans de petits sillons pratiqués également sur de vieilles couches pour la raison indiquée ci-dessus. Le sol devra être recouvert d'un paillis, et le jeune plant sera bientôt prêt à être mis en place. Cette mise en place s'effectue à une distance d'au moins 70 centimètres à 1 mètre en quinconce et en pleine terre.

Pour cette dernière opération, la plante sera levée en motte et placée jusqu'aux premières feuilles, dans des sillons d'une profondeur de 5 à 6 centimètres. Il faut arroser immédiatement pour assurer le tassement de la terre au pied du chou.

Le terrain resté libre entre les choux-fleurs sera garni par des salades, au choix du jardinier. Elles peuvent être plantées d'avance et avoir atteint presque la moitié de leur développement au moment de la mise en place des choux, ou bien placées en même temps que ces derniers.

(*Annales de la Station agronom. du département de l'Oise*).

*
**

Vignes cultivées en pots pour la décoration des tables. — Voici la méthode que suit M. Sage pour obtenir de tels spécimens : Lorsque les vignes ont bourgeonné, on fixe dans le sol, à côté des vignes, des tiges en fer, munies à l'extrémité d'anneaux capables de tenir ou de soutenir les pots dans lesquels on marcolte la vigne. On passe le rameau ou le sarment par le fond du pot à la longueur voulue, puis on l'attache afin de palisser plus tard les jeunes rameaux le

long d'un châssis à mailles ou treillis, placé dans le pot à cet effet. Dès que les boutons ont bourgeonné, on raffle tous ceux qui se trouvent en dessous du pot; ceux d'au-dessus, sitôt qu'ils ont atteint une longueur de sept à huit pouces, doivent être pincés selon la manière ordinaire. On remplit le pot d'un terreau bien préparé, on le tasse assez fermement et, après avoir planté des Lycopodes à la surface, on arrose bien le tout. Dès que les racines tapissent la paroi intérieure, il faut veiller assidûment à l'arrosage. Lorsque les raisins sont mûrs, on coupe graduellement le sarment tout près du pot, et il se trouve que la plante est établie dans le petit pot.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay).

*
**

Dangers des renoncules. — Un vétérinaire des Basses-Pyrénées a récemment signalé un cas d'empoisonnement constaté sur deux bœufs et provenant de ce qu'on leur avait donné à manger de l'herbe dans laquelle se trouvait une certaine quantité d'une plante bien répandue partout, la renoncule.

Les renoncules sont très abondantes dans les prés humides, dans les jardins; ce sont elles qui donnent ces fleurs jaunes si répandues au printemps, que l'on nomme bassins ou boutons d'or.

Les renoncules sont un poison. Dans les pâturages, les bestiaux les laissent, ce qui est une cause de leur propagation. Une fois sèches et converties en foin, elles peuvent être mangées sans inconvénients, mais elles ne donnent qu'un foin dur et sec de très mauvaise qualité.

Ces renoncules sont surtout dangereuses données à l'étable, parce que les animaux mangent leur fourrage vert avec avidité, surtout les premiers fourrages, et ne prennent pas le temps de faire un choix. Dans le cas d'empoisonnement que nous signalons, l'herbe mélangée de renoncules avait été prise dans un jardin. Un des bœufs a péri, l'autre a été très longtemps malade. (Gazette agricole et viticole).

Leçons d'Horticulture

AVRIL 1884.

Taille en vert des arbres. — Culture du melon.

<i>Chantilly.</i>	Jeudi 3, à 9 heures du matin, à la mairie.
<i>Précy :</i>	Jeudi 3, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 6, à midi 1/2, au jardin de la Société.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 10, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
<i>Gouvieux :</i>	Jeudi 10, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Montlévêque :</i>	Lundi 14, à 8 heures du matin, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Lundi 14, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Montataire :</i>	Jeudi 17, à 10 heures du matin, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Jeudi 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
<i>Pontarmé :</i>	Dimanche 20, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 20, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Ermenonville :</i>	Jeudi 24, à 10 heures du matin, chez M. Thiénaud fils.
<i>Plessis-Belleville :</i>	Jeudi 24, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Fleurines :</i>	Dimanche 27, à 10 h. du matin, chez M. Demichy.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 27, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.

Tarif des Annonces.

Prix de chaque Case pour les Sociétaires :

1 fois	2 fr. 50
3 fois de suite	6 »»
6 fois de suite	40 »»
12 fois de suite	48 fr.

Moutré en plus pour toute personne étrangère à la Société.

Adresser les demandes d'annonces au Secrétaire-Général.

Jus de tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

EXPOSITION D'HORTICULTURE

à Senlis, le 22 Juin prochain.

(Voir le Règlement dans le Bulletin de Janvier 1884.)

Revue de l'Horticulture belge et étrangère

Recueil mensuel illustré, fondé en 1875, paraissant régulièrement le 1^{er} de chaque mois en un fascicule de 24 pages grand in-8°, orné d'une superbe chromo-lithographie, d'une planche noire et de nombreuses gravures.

OBJETS TRAITÉS : Plantes nouvelles, peu connues ou intéressantes. Horticulture des salons et des fenêtres. Architecture de serres et de jardins. Mosaïculture. Dessin, tracé et plantation de corbeilles et parterres. Arboriculture ornementale. Littérature horticole et chronique des expositions. Nouveaux appareils et ustensiles. Variétés et mélanges.

Abonnement d'un an : Belgique, 12 fr. — Pour les pays de l'Union postale, 13 fr. 50. — Pour tous les autres pays, 12 fr., port en sus

S'adresser à M. Ed. Pynaert, rue de Bruxelles, 142, Gand (Belgique)